

LEDENON



Le bulletin des habitants de la commune

Mai 2018 n°26



**B
U
L
L
E
T
I
N**



LEDENON
29 FEVRIER 2018

Luc Chamontin © 2018



**M
U
N
I
C
I
P
A
L**



Luc Chamontin © 2018



Luc Chamontin © 2018



Luc Chamontin © 2018

PHOTOS :
LUC CHAMONTIN

Ouverture le samedi soir
en période estivale



Restaurant le Bistrot
Serre Plouma RN 86 - 30210 Ledenon
tel : 04.66.20.69.56

*Restaurant
Le Bistrot*

SOIRÉE BLANCHE

DRESS CODE BLANC

MENU GRILLADES

vendredi 08 juin

Serre Plouma RN 86-30210 - tel : 04.66.20.69.56

WILLAU PNEUS

**VENTES PNEUS NEUFS & OCCASIONS - MONTAGE
ÉQUILIBRAGE - PARALLÉLISME - RÉPARATION
TOURISME - UTILITAIRE - PL - AGRICOLE**

Tél. : 04 66 03 29 07

Tél. : 09 66 98 64 97

Mail : willaupneus@orange.fr



4020, Route de Beaucaire - 30210 SERNHAC



Complice de votre beauté!

Maité 
l'esthéticienne
& Prothésiste onguilaire - Maquilleuse

06.12.54.13.47

Soins des mains et des pieds, vernis semi permanent, pose d'ongles résine ou gel, nails art simple ou sophistiqué, épilations, maquillage, massage relaxant

Facebook : @maite.Lestheticienne/

Service à domicile / uniquement sur rendez-vous



SOMMAIRE

- Le mot du Maire p.5
- Compte rendu Conseil Municipal p.6
- La mairie vous informe p.11
- Manifestations passées p.20
- Associations du village p.28
- Les FRANCAS p.37
- Agenda p.38
- Etat Civil p.40
- Chronique dans notre village p.42
- Coordonnées Associations p.44
- Contacts Utiles p.45

AVIS DE VALEUR OFFERT



1^{er} réseau français



Avançons ensemble vers votre projet immobilier

-  Réseau de proximité des milliers de conseillers en France
-  Large diffusion des annonces
-  Honoraires adaptés
-  Savoir-faire et formation

Contactez le conseiller en immobilier près de chez vous !

Laura BOUDOU

 06 82 45 24 77

 laura.boudou@iadfrance.fr





*Lédenon, le bulletin de la commune,
n° 26, Mai 2018*

Tirage à 800 exemplaires. Comité de lecture : Chantal DECLE-LOPEZ, Delphine SILVESTRE. Responsable de la rédaction : Delphine SILVESTRE. Directeur de la publication : Frédéric BEAUME. Impression : SEDI Equipement UZES. Photos : M. GOSSELIN, Mr CHAMONTIN, Mr MIRA Nicolas Mairie, Associations.

Permanences du Maire et de ses adjoints

Renseignements au 04 66 37 26 46

Contacter la mairie :

Retrouver l'information : www.ledenon.fr

Côté Parc
04 66 74 05 06



BAR TABAC PRESSE EPICERIE Française des Jeux
COTE PARC

vous accueille du lundi au vendredi de 06h à 13h30 et de 16h à 23h
Du samedi au dimanche de 07h à 14h et de 17h à 23h

Daddy's Pizza
06 04 50 58 61
TOUS LES MERCREDIS A 18H00



Tarif
Unique

7€

LES ROUGES

Margherita : tomate, emmental, olives
Regina : tomate, emmental, jambon, champignons, olives
Royale : tomate, emmental, jambon, champignons, œuf, olives
L'anchois : tomate, emmental, anchois, olives
4 fromages : tomate, emmental, chèvre, roquefort, mozzarella, olives
Chèvre : tomate, emmental, chèvre, olives
Roquefort : tomate, emmental, roquefort, olives
L'espagnol : tomate, emmental, chorizo, olives
L'orientale : tomate, emmental, merguez, poivrons, olives
Thon : tomate, emmental, thon, olives
Brandade : tomate, emmental, brandade, olives
Bolognaise : tomate, viande hachée, oignons, olives
Cévenole : tomate, emmental, chèvre, jambon cru, olives

LES BLANCHES

Camembert : crème, lardons, emmental, camembert, olives
Tartiflette : crème, lardons, emmental, pommes de terre, reblochon, olives
Kebab : crème, sauce blanche, kebab, emmental, olives
Alsacienne : crème, lardons, champignons, emmental, œuf, olives
L'abeille : crème, emmental, chèvre, miel, olives

LES SUCREES

Milann : Nutella, m&m's
Sandro : Nutella, banane, coco

Toutes nos Pizzas peuvent
être réalisées, selon votre goût,
à la **TOMATE** ou à la **CREME**

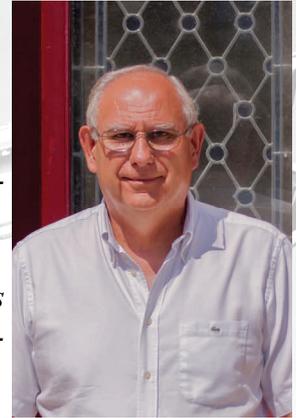


Chers Lédennaises et Lédennais,

A l'aube de l'été, voici votre nouveau bulletin municipal.

Cette année 2018 s'annonce d'ores et déjà riche en ce qui concerne les actions menées par l'équipe municipale.

Le projet d'aménagement de l'Entrée de notre Village est terminé. J'adresse mes remerciements à nos partenaires associés (Région, Département et Nîmes Métropole) sans qui le financement de celui-ci n'aurait pu être mené.



Les principaux projets en cours et à venir sont :

Le projet Létino, dont le permis d'aménager a été validé, va enfin voir le jour. Le début des travaux d'aménagement du terrain est programmé pour le second semestre de cette année.

Plusieurs habitants du village nous ont déjà fait part en mairie de leur vif intérêt pour l'achat des terrains qui seront mis en vente.

Le projet passage du Presbytère (création d'un accès piéton entre notre place de l'église et le futur parking qui sera réalisé à son pied) est en cours d'étude, il est prévu de déposer un permis d'aménager avant le début de l'été. L'appel d'offre auprès des entreprises sera lancé en parallèle.

Les 3 projets ci-dessus sont étroitement imbriqués et constituent un triptyque moderne qui valorisera notre village.

L'appel d'offre concernant la mise en conformité de plusieurs de nos bâtiments municipaux, en regard du dossier agenda d'accessibilité programmée (ADAP), a été couronné de succès. Il a été présenté pour validation en Conseil Municipal, les travaux vont pouvoir débuter.

Le projet de City Stade va être lancé.

En cours actuellement, l'étude hydraulique sur le périmètre de la commune.

L'étude d'impact des nuisances sonores du circuit a débuté. Le choix de la commission appel d'offres pour l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été validé par le comité de pilotage et l'information concernant cette décision a été transmise au Conseil Municipal. La rédaction du cahier des charges pour le choix du maître d'œuvre va débuter.

Dans l'attente de la fin des 2 études évoquées ci-avant, nous continuons la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Un rappel pour nos jeunes, la commune renouvelle cette année l'opération Passeports Eté, pour ceux qui le souhaitent ils pourront se les procurer en Mairie.

Je souhaite que nos principales fêtes de l'été : 14 juillet et Votive soient comme d'habitude fort réussies.

Pour le reste, je vous laisse feuilleter ce bulletin qui revient largement sur les festivités qui se sont tenues depuis la fin de l'année dernière dans notre village.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bon été et une bonne lecture.

*Frédéric Beaume
Maire de Lédénon*

MAIRIE DE LEDENON

***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2018***

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Etaient présents : BEAUME Frédéric, PONS Martine, PRADIER Bernard, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, MIRA Nicolas, LOPEZ DECLE Chantal, ODIARD Yannick, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, LICHTENSTEIN Steffy, AGUILAR Christine.

Absents excusés avec procuration : MANOLACHE Daniela (pouvoir à DHUEZ Marie-Jeanne), BARTHES Christian (pouvoir à PONS Martine).

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 21h03

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 janvier 2018 adopté à la majorité moins deux abstentions (Mme AGUILAR Christine et M. ORTEGA Damien).

➤ **Décisions du Maire**

Le Maire informe les conseillers municipaux des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Passation d'un marché public d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une étude d'impact sonore du circuit de vitesse de LEDENON, avec M. Geoffroy AUROUSSEAU, pour un montant de 6 772.50 euros HT (soit 8 127.00 euros TTC).

➤ **Approbation du Compte Administratif 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal,

Considérant que M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, présente les résultats du compte administratif 2017 de la commune, qui peuvent se résumer ainsi :

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| Dépenses | 963 367.20 € | Dépenses | 1 068 966.65 € |
| Recettes | 1 102 010.28 € | Recettes | 982 184.76 € |
| Résultat de l'exercice | + 138 643.08 € | Résultat de l'exercice | - 86 781.89 € |
| Résultat reporté | 132 425.36 € | Résultat reporté | 298 759.45 € |
| (-) affectation résultat | | | |
| Résultat de clôture | 271 068.44 € | Résultat de clôture | 211 977.56 € |

Adopté à l'unanimité

➤ Approbation du Compte de gestion 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2017 dressé par le Receveur Municipal,
 Considérant que les écritures sont en concordance avec le compte administratif 2017 de la commune,
 Monsieur le Maire ayant rejoint la séance,

Il est proposé d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2017 de la commune, établi par le Receveur Municipal

Adopté à l'unanimité.

➤ Affectation des résultats 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'approbation des Compte de Gestion et des Compte Administratif 2017 par le Conseil Municipal,

Il est proposé les affectations suivantes :

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|
| Résultat de l'exercice | + 138 643.08 € | Résultat de l'exercice | - 86 781.89 € |
| Résultat reporté | + 132 425.36 € | Résultat reporté | + 298 759.45 € |
| Résultat de clôture | + 271 068.44 € | Résultat de clôture | 211 977.56 € |
| | | Solde restes à réaliser 2017 | - 162 951 € € |

Affectation en réserves au compte 1068 : 150 000.00 €
 Report en fonctionnement (article R 002) : 121 068.44 €
 Report en investissement (article R 001) : 211 977.56 €

Adopté à l'unanimité.

➤ Vote des taxes locales 2018 (TH, TFb et TFnb)

Monsieur le Maire propose de passer au vote des taux des taxes locales : taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2017 pour l'année 2018 soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.25 %
- ✓ Taxe foncière (bâti) : 18.58 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) : 44.08 %

Adopté à l'unanimité

➤ **Subventions aux associations**

Mme Martine PONS, 1^{ère} adjointe au Social, à la Culture et aux Animations, annonce les montants proposés à allouer pour chaque association pour 2017.

| ASSOCIATIONS | SUBVENTIONS 2018 |
|--|------------------|
| APAE | 1 300 € |
| CLUB 3 ^{ème} AGE « LI GINESTE » | 500 € |
| GARD ECO TRAIL | 400 € |
| VELO LEDENON | 200 € |
| ENTENTE SPORTIVE "les 3 Moulins" (enfants) | 400 € |
| ENTENTE JUDO du Pont du Gard | 300 € |
| CHORALE « La Ritournelle » | 100 € |

Adopté à l'unanimité

Toutefois certains membres du Conseil Municipal ayant des fonctions au sein de quelques-unes d'entre elles, un vote séparé a été préalablement souhaité, à savoir :

- ARCHEOLOGIE : 500 €
N'ont pas pris part au vote : MM. ORTEGA Damien et PRADIER Bernard
Nombre de votants : 11 + 2 pouvoirs = 13
Adopté à l'unanimité.
- CLUB VETERANS FOOTBALL : 500 €
N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Christophe
Nombre de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14
Adopté à la majorité moins trois abstentions : Mmes MANOLACHE Daniela (Pouvoir à Mme DHUEZ) – DHUEZ Marie-Jeanne – AGUILAR Christine
- BOULES DU CASTELLAS : 400 €
N'a pas pris part au vote : M. BEAUME Frédéric
Nombre de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14
Adopté à l'unanimité.
- CLUB GYMNASTIQUE LETINO : 700 €
N'ont pas pris part au vote : Mme SILVESTRE Delphine et MM. ODIARD Yannick - ORTEGA Damien
Nombre de votants : 10 + 2 pouvoirs = 12
Adopté à l'unanimité.
- ST HUBERT CHASSE : 200 €
N'a pas pris part au vote : M. GUIRAUD Christophe
Nombre de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14
Adopté à l'unanimité.

- **CODZ'ART :** 300 €
N'ont pas pris part au vote : Mmes MANOLACHE Daniela (Pouvoir à Mme DHUEZ) – DHUEZ Marie-Jeanne
Nombre de votants : 12 + 1 pouvoirs = 13
Adopté à la majorité moins une abstention : GUIRAUD Christophe
- **LEDENON ANIMATION :** 7 800 €
(14 juillet : 2 000 € et Fête votive : 5 800 €)
N'a pas pris part au vote : MIRA Nicolas
Nombre de votants : 12 + 2 pouvoirs = 14
Adopté à l'unanimité.

➤ **Reversement des produits locatifs 2017 au CCAS**

Le Maire rappelle la délibération du 23 septembre 2014 dans laquelle le Conseil Municipal avait décidé de reverser le montant des locations de salle et matériels au CCAS.

Il convient de délibérer annuellement pour fixer le montant de ce reversement.

Il est proposé :

- Pour l'année 2018, de reverser, sur le budget du CCAS, la somme de 3 094 euros, correspondant au montant des locations de salle et matériels encaissé en 2017.

Adopté à l'unanimité

➤ **Budget primitif 2018**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017,
Vu l'affectation des résultats 2017,

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2018 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau des opérations pour la section d'investissement

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|-------------|-----------------|-------------|
| Fonctionnement | 1 163 713 € | Fonctionnement | 1 163 713 € |
| Investissement | 1 052 063 € | Investissement | 1 052 063 € |

Adopté à l'unanimité

➤ **Passeports été – Avenant n°1**

Le Maire donne la parole à Mme Delphine SILVESTRE, conseillère municipale déléguée.

Mme Delphine SILVESTRE rappelle la délibération n°2017-065, en date du 22 novembre 2017, relative à l'approbation de la convention de groupement entre la commune de NIMES et les communes adhérentes, dont la commune de LEDENON, pour le dispositif « passeports été ».

Aux 28 communes partenaires initialement prévues au dispositif du passeport été 2018, il convient d'associer la commune de Domessargues désireuse d'intégrer ledit dispositif.

Il est proposé :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de groupement liant la ville de Nîmes et la commune de LEDENON,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Adopté à l'unanimité

LA BIBLIOTHEQUE DE LEDENON



Une nouvelle année de lecture a commencé....

Les horaires :

Un petit rappel, l'équipe de bénévoles de la bibliothèque vous accueille désormais jusqu'à 16 h 45 (lundi et vendredi) pour permettre aux enfants (et à leurs parents) de venir après la classe.

Les horaires de permanence en juillet et août restent inchangés :
le mardi de 09h à 11h.

De nombreux nouveaux livres (dons et achats annuels) sont venus garnir nos étagères déjà bien chargées. Un énorme travail de réorganisation du classement des ouvrages a été effectué pour aider les lecteurs à faire leur choix.

Bernadette Aymard - Mona Blanc - Danièle Brilla - Josette Fabre - Nadine NICOUD - Michèle Penot - Claudie Solau

Contact : Nadine Nicoud 04 66 37 25 85
Nadine.nicoud@orange.fr

LA MAIRIE VOUS INFORME

PANNEAU D'INFORMATIONS AU CŒUR DE NOTRE VILLAGE

Profitant des travaux d'aménagement du croisement de la Madone et de l'entrée du village, la commune a fait implanter, sur le trottoir près du cimetière, un panneau lumineux d'informations aux fins d'alerter les villageois de tous les événements marquants et alertes voire informations utiles à la bonne gestion du village.

Nous rappelons que le droit d'informations reste également disponible via le site internet que vous pouvez consulter à tout moment à l'adresse suivante <http://www.ledenon.fr>.

SITE INTERNET

N'hésitez plus à vous connecter au site de la municipalité

www.ledenon.fr

Vous pourrez y retrouver toutes les informations relatives au village :

- * La Mairie
- * Social et Santé
- * Enfance et Jeunesse
- * Urbanisme et Environnement
- * Vie économique et associative
- * Culture tourisme et loisirs

Nouvelle adresse mail : mairie@ledenon.fr

VOISINS VIGILANTS

Voisins Vigilants met en relation les habitants pour lutter contre les cambriolages en recréant du lien social avec ses voisins, au travers de la plateforme de communication.

On y retrouve 3 points importants :

- Sécurité : Luttons contre l'insécurité, pas le biais d'un système d'alerte par SMS
- Convivialité : Échangeons des services entre voisins, petites annonces, covoiturage ...
- Bienveillance: Veillons ensemble les uns sur les autres, annuaires des voisins, messagerie.

Le système vous permet de prévenir en un clic l'ensemble des voisins vigilants de votre quartier d'un événement inhabituel. Les alertes peuvent être envoyées gratuitement par n'importe quel voisin inscrit depuis un téléphone portable.

C'est facile et **GRATUIT**.

Rendez-vous sur le site www.voisinsvigilants.org



LE MOUSTIQUE-TIGRE : PREVENTION

Les manières concrètes de se prémunir du moustique-tigre

Les femelles du moustique-tigre *Aedes albopictus* pondent leurs œufs à sec et/ou à la limite d'un niveau d'eau. À partir du milieu du printemps, lorsque les conditions climatiques sont favorables, les œufs éclosent dès qu'ils entrent en contact avec de l'eau (pluie, arrosage...) : ils donnent alors des larves qui, au bout de 5 à 6 jours, deviennent, après nymphose, des moustiques adultes et... piqueurs. Important : ce phénomène se produit avec des eaux propres comme sales.

Gîtes larvaires : un peu partout chez soi

Les « gîtes » de reproduction du moustique-tigre *Aedes albopictus* sont très souvent de micro dimension (à partir de quelques millilitres seulement), toujours en milieu urbain ou périurbain, jamais en milieux naturels humides ouverts. C'est une foultitude de petites collections d'eau artificielles telles que :

- seaux, vases, soucoupes.
- Fûts, citernes, récupérateurs d'eau.
- chêneaux et gouttières, bondes et rigoles.
- pneus, boîtes de conserve.
- et tout petit réceptacle d'eaux pluviales ou domestiques à découvert.

Ces « gîtes » de reproduction sont, en grande partie, « fabriqués » par l'Homme. Ils se trouvent, pour 80 % d'entre eux, au sein des domiciles privés : cours, jardins, terrasses, balcons... Il est impossible de les recenser tous et de les traiter systématiquement à l'état larvaire, car ils pullulent et sont aléatoires dans l'espace et dans le temps.

Pas d'eau pour les moustiques

Alors, si vous êtes dans cette situation, ne tergivez pas : la façon la plus efficace de se protéger, en amont, de ces nuisances, c'est ranger, curer, protéger, couvrir (toiles moustiquaires) ou évacuer les eaux stagnantes. Ou, mieux encore : chaque fois que possible, supprimer physiquement ces gîtes. Et convaincre son voisinage de faire de même, car agir isolément n'est pas suffisant. Il faut se mobiliser collectivement.

Développement aquatique : c'est là que tout se joue

La multitude de gîtes larvaires (lieux de ponte) qui existent dans notre environnement proche (seaux, vases, soucoupes, fûts, citernes, gouttières obstruées, bâches non tendues...) fait de chacune et chacun de nous le premier acteur de la lutte contre la prolifération de ce moustique. Plusieurs gestes simples, économiques et efficaces peuvent être mis en œuvre :

mettre du sable dans les coupelles de pots de fleurs, qui évite l'eau stagnante tout en gardant, après arrosage, l'humidité.

fermer hermétiquement les collecteurs d'eau de pluie ou les couvrir avec de la toile moustiquaire à maille fine (car le moustique-tigre est tout petit).

vérifier l'écoulement des eaux des gouttières et de tout autre conduit.

vider une fois par semaine ou ramasser tous les réceptacles potentiels dans les jardins, sur les terrasses et les balcons (écuelles pour animaux, bâches non tendues, jouets, outils et objets de jardinage qui peuvent retenir l'eau, etc).

Un seul mot d'ordre : ***Privons le « moustique tigre » d'eau ! Faisons équipe avant qu'il pique.***

C'est au prix d'une lutte incessante, individuelle et collective (au niveau de chez soi et de son quartier), que pourront être réduits les niveaux de populations de moustiques-tigres et leur nuisance.

Pour tout savoir : www.moustiquetigre.org



DEBROUSSAILLEMENT REGLEMENTAIRE

Note relative au débroussaillage réglementaire destiné à diminuer l'intensité des incendies de forêt et à en limiter la propagation.

ETES-VOUS CONCERNES ?

Les zones d'application des obligations légales de débroussaillage sont les suivantes :
Bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements d'une surface de plus de 4 ha .
Les boisements linéaires d'une surface de plus de 4 ha ayant une largeur minimale de 50 m .
Tous les terrains situés à moins de 200 m de ces formations.

QUELLES ACTIONS DEVEZ-VOUS MENER ?

1/ Vous résidez en zone urbaine :

Débroussaillage de votre parcelle qu'elle soit bâtie ou non.

2/ Vous résidez en zone non urbaine :

Débroussaillage de votre parcelle ainsi qu'un rayon de 50 m à partir de la construction et 5 m autour de votre voie d'accès.

3/ Vous résidez en zone urbaine en limite de zone non urbaine à moins de 200 m d'une zone à risque :

Débroussaillage de votre parcelle qui se trouve en zone urbaine et sur les parties qui se trouvent en zone non urbaine situées dans un rayon de 50 m à partir de la construction.

Lorsque l'obligation de débroussaillage s'étend au-delà des limites de vos propriétés (débroussaillage sur le terrain d'autrui) :

Au préalable de toute opération de débroussaillage, vous devez :

Informez le propriétaire du fond voisin par tout moyen permettant d'établir la date certaine des obligations qui s'étendent à ce fond.

Lui demander l'autorisation de pénétrer sur ce fond aux fins de réaliser ces obligations.

Rappeler au propriétaire qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai d'un mois, ces obligations de débroussaillage sont mises à sa charge.

Si l'autorisation n'est pas donnée, informer la mairie.

Vous pouvez consulter le site de la Préfecture pour accéder aux informations sur la réglementation applicable et connaître le zonage des secteurs soumis aux obligations légales de débroussaillage (le lien est accessible sur le site internet de la mairie www.ledenon.fr)

<http://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage/Ou-debroussailler>





CENTRE EDUCATION ROUTIÈRE DE LÉDENON

Alain Dumas

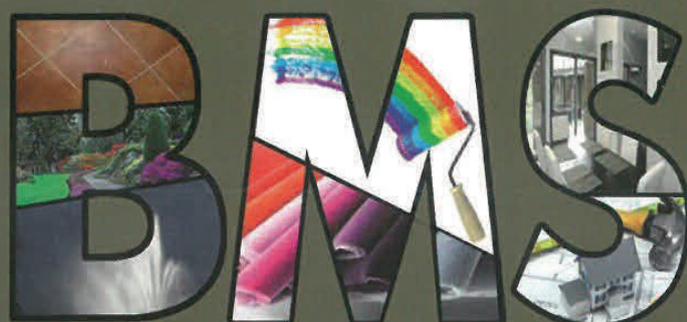
cerledenon@wanadoo.fr

 **04 66 37 15 31**

CIRCUIT DE LEDENON - 30210 LÉDENON

**FORMATION PERMIS
B VOITURE
AAC CONDUITE ACCOPAGNEE**

**FORMATION PROFESSIONNELLE
PERMIS POIDS LOURD D-C-CE
REMORQUE BE-B96
FIMO F-C-O**



*La certitude d'un travail sérieux
et de qualité, ... au féminin*
Bernard Hélène

LE SAVOIR FAIRE BMS :

- ✓ **RÉNOVATION CUISINE/SALLE DE BAIN**
 - ✓ **PLOMBERIE / SANITAIRES**
 - ✓ **CARRELAGE/FAIENCE**
 - ✓ **PEINTURE**
 - ✓ **BRICOLAGE DIVERS**
 - ✓ **DÉCORATION INTÉRIEURE/CONSEILS**
 - ✓ **COUTURE/RETOUCHES**
 - ✓ **ENTRETIEN DE JARDINS/CONSEILS**
- Devis Gratuit*

**Prix compétitifs - Travail très soigné
Intervention rapide - 7J/7**

(CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL ACCEPTÉ)

06 26 33 45 23 *htc.bernard@hotmail.fr*

Siret 751 777 756 000 22

PHARMACIE CARRETON

Parapharmacie
Location et Vente de matériel médical
Homéopathie - Phytothérapie - Produits vétérinaires

www.pharmacie-carreton.fr

21, Route Nationale - 30320 BEZOUCE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
Samedi de 9h à 12h



Tél. : 04 66 75 15 50 - Fax : 04 66 75 51 50



TEL 04 66 75 15 50

ELAGAGE DES ARBRES

Ce que dit la loi

L'article 673 du code civil indique que le propriétaire d'un terrain sur lequel « avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper ».

La loi précise, en outre, que **ce droit est imprescriptible**. Par conséquent, toute personne qui constate que des branches provenant du terrain de son voisin envahissent son jardin peut obliger celui-ci à tailler ses arbres. Attention, on ne doit pas couper soi-même les branches gênantes. C'est, en principe, au propriétaire de l'arbre de le faire. S'il refuse, il est possible, en premier lieu, de le lui demander dans un courrier recommandé avec avis de réception. S'il ne réagit pas, l'étape suivante consiste à saisir le tribunal d'instance compétent (celui du lieu où sont plantés les arbres) pour l'y contraindre, éventuellement sous « astreinte », c'est-à-dire moyennant le paiement d'une somme d'argent. Le tribunal peut prévoir qu'en cas de refus d'obtempérer dans un délai figurant dans le jugement, le plaignant puisse faire réaliser la taille aux frais du propriétaire de l'arbre.

Le droit de demander l'élagage est imprescriptible

Le fait d'avoir attendu longtemps avant d'agir pour demander l'élagage des arbres gênants ne remet pas en cause ce droit. Il est imprescriptible, **c'est-à-dire éternel**, en vertu de l'article 673 du code civil.

On peut donc avoir acheté une propriété en sachant que des branches de platanes dépassent du terrain voisin, ne s'être jamais plaint pendant 6 ans et demander un jour qu'ils soient élagués.

Un arbre, même bicentenaire, ne peut pas échapper à l'obligation d'élagage.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS, outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune, se tient à la disposition de nos villageois aux fins de soutenir ces derniers dans le cadre de son action sociale permanente.

Ces aides restent ponctuelles et n'ont pas vocation à compenser une insuffisance permanente de ressources mais un petit coup de pouce n'est parfois pas inutile.:

Participation au séjour vacances enfants.

Participation paiement cantine.

Aide à l'achat du « trousseau professionnel » pour les jeunes apprentis.

Aide financière pour passer le permis de conduire pour des besoins professionnels.

Aide pour tous dossiers administratifs (retraite, allocations diverses ...) en relation avec les organismes tels que CAF, CPAM, MDPH, CONSEIL GENERAL, CAISSES DE RETRAITE

Aide financière utile pour la téléassistance dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Aide alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire.

Et bien d'autres...

N'hésitez pas à vous rapprocher de la Commission CCAS auprès de laquelle un dossier sera déposé et étudié par l'ensemble des membres de cette Commission (ressources, dépenses, situation familiale ...).

La Commission Sociale ,
Martine PONS

LA MAIRIE VOUS INFORME

DECHETERIE DE BEZOUCE

L'accès à la déchèterie de Bezouce va changer, en effet l'agglomération met en place un système de badge pour les accès en déchèterie. Ce système vient d'être mis en place à Caveirac et le sera sur tous les sites à moyens et longs termes

En attendant, la carte "papier" actuelle est toujours acceptée en déchèterie.

Le badge est attribué pour le moment uniquement aux nouveaux demandeurs ...

Vous pouvez retrouver le formulaire de demande sur le site www.nimes-metropole.fr rubrique « démarches », ou en Mairie.

Il vous faudra fournir :

- un justificatif de domicile de moins de trois mois
- La copie du certificat d'immatriculation d'un des véhicules du foyer

Cette démarche est gratuite, seul le duplicata de badge sera payant (5 euros) en cas de perte.

courrier : NIMES METROPOLE - DCTDM 3 Rue du Colisée – 30 947 Nîmes Cedex 9

courriel : dctdm@nimes-metropole.fr

Contact : 04 66 02 54 54

Déchèterie de Bezouce
Du lundi au samedi
08h30—12h00 / 13h30—17h30

http://www.bezouce.fr/wa_files/carte_particuliers_2017.pdf



Attention il est conseillé pour les personnes qui doivent faire des apports exceptionnels (> à 1 m³/ déménagement.....) de faire la demande avant (formulaire spécifique) et limité à 5 apports annuels de 3m³ de déchets.

NUMERO TRES UTILES

COLLECTE DES DECHETS - FUITE D'EAU - EAUX USEES

VOUS CONSTATEZ UN PROBLEME DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

VEUILLEZ CONTACTER DIRECTEMENT :

NIMES METROPOLE 04 66 02 54 54

VOUS CONSTATEZ UNE FUITE D'EAU SUR LA VOIRIE

VEUILLEZ CONTACTER DIRECTEMENT :

LE SERVICE CLIENTELE SAUR 04 30 62 10 09

VOUS CONSTATEZ UN PROBLEME DE DEBORDEMENT DES EAUX USEES

VEUILLEZ CONTACTER DIRECTEMENT :

LE SERVICE CLIENTELE SAUR 04 30 62 10 09

NE BRULONS PLUS NOS DECHETS VERTS A L AIR LIBRE

Qu'est ce qu'un déchet vert?

Ce sont les feuilles mortes, les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage ou de débroussaillage, les déchets d'entretien massifs, etc..

L'entretien du jardin génère environ 160kg de déchets verts par personne et par an. 9% des foyers les brûlent à l'air libre, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets verts brûlés chaque année en France.

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (nuisance olfactives, fumées...) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou les bois traités.

A qui s'adresse cette interdiction ?

Tout producteur de déchets verts est concerné : particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales ..

Qui fait respecter l'interdiction du brûlage ?

Si des moyens spécifiques sont mis en place par les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) en période estivale (sensibilité au risque d'incendie), il incombe aux communes de faire respecter cette interdiction (pouvoir de police du Maire).

Rappel réglementaire

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdît, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Cette interdiction est rappelée dans la circulaire du 18 novembre 2011.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée. (art 131-13 du code pénal)

Quelles exceptions à cette interdiction ?

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet de département dans certaines conditions, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) et en particulier :

- les brûlages agricoles pour raisons agronomiques ou sanitaires
- L'écobuage (principalement en zones de montagne ou accidentées)
- Le brûlage dirigé (feux préventifs allumés par les pompiers ou forestiers)
- Les brûlages dans le cadre de la gestion forestière
- En cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt.

Ces dérogations sont suspendues en cas d'épisode de pollution et refusées à tout particulier vivant sur les zones couvertes par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux (y compris issus de la tonte des pelouses) peut servir de paillage des parterres, empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité des sols.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être déposés dans les composteurs individuels (déchets de jardin, épluchures de fruits et de légumes et restes des repas). Certaines collectivités proposent des aides à l'achat d'un composteur. Renseignez vous auprès de votre mairie.

Les déchets verts peuvent également être collectés dans les 530 déchetteries, plateformes de compostage ou unités de méthanisation de la région Occitanie. Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Il est également possible de limiter la production de déchets verts en ayant recours à des pratiques d'entretien des espaces verts adaptées : choix des espèces végétales, adaptation du calendrier des tontes et d'élagages, etc. ..

LA MAIRIE VOUS INFORME

PONT DU GARD : la nouvelle carte ambassadeur



LA NOUVELLE CARTE AMBASSADEUR
VALABLE POUR 5 PERSONNES

EN VENTE DU 01/02 AU 31/05/2018

-10%
DÉPENSE RÉDUITE
PAR RÉSERVATION
DES BILLETS

- ▶ Accès illimité au Pont du Gard pendant 1 an pour l'ambassadeur et 4 accompagnants
- ▶ Une réduction sur les spectacles et événements payants (dans la limite de 5 billets par personne et par événement)
- ▶ Accès coupe-file
- ▶ Accès à une visite guidée de la canalisation romaine située au 3^{ème} étage du Pont au tarif de 6€ du 1^{er} novembre au 1^{er} février
- ▶ Accès au stationnement d'un véhicule

TARIF 30€

INTERDICTION DE BRULER DANS LES ZONES URBAINES

Suite aux nombreuses plaintes d'administrés agacés et très gênés par les feux domestiques allumés dans les propriétés privées, en zone urbaine, n'importe quel jour et à n'importe quelle heure.



Nous rappelons que cette pratique est interdite ainsi que le stipule la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011.

La déchetterie intercommunale accepte les déchets verts c'est donc par cette voie que vous devez procéder à l'élimination de ces déchets.

LES MANIFESTATIONS PASSEES

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE



Ce 11 novembre, un important public s'était déplacé pour participer aux cérémonies marquant le 99e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

Après que le cortège se soit rendu au monument aux morts, il a été procédé au dépôt d'une gerbe fleurie de bleuets, fleurs emblématiques commémorant à elles seules plus de quatre années de conflit.

Victoire, paix et respect étaient toujours et encore les Maîtres mots de cette cérémonie à travers le discours introductif de Monsieur le Maire et le message officiel de l'Etat, suivis par une minute de silence et le retentissement de l'hymne national.

Nos jeunes conseillers municipaux n'ont pas manqué de marquer leur présence en citant des souvenirs écrits de ces difficiles moments de notre histoire.

A la suite de cette cérémonie, le public a été invité à partager le verre du souvenir dans la Salle du parc.



LE « PESTACLE » DE L'AGGLO : LES ENFANTS A L'HONNEUR

En ce 17 décembre 2017 à 16 heures, une heure de spectacle fut offerte à notre jeune public, sous l'égide de PESTACLE DE L'AGGLO.

A cette occasion, Allan Watsay, détective privé par la Compagnie SENS EN EVEIL a été fort présent et performant particulièrement bien assisté par les jeunes membres du public présents.

Il a pu être, si besoin était, apprécié le professionnalisme d'un tel spectacle choisi avec grand soin par l'AGGLO.

Les enfants ravis sont partis avec plein d'images magiques en tête regrettant que le PESTACLE proposé n'ait pas été plus long ... Mais lorsque la qualité est présente le temps paraît toujours trop court



TELETHON 2017

Encore nombreuse, la population lédenonnaise n'a pas manqué d'être présente pour accueillir les événements mis en place à l'occasion du TELETHON.

Comme chaque année, le loto organisé dans la salle du parc avec au commandement M. Christophe GUIRAUD ainsi que la nouvelle équipe de LEDENON ANIMATION entourés de plusieurs membres du Conseil Municipal et bénévoles a rencontré un vif succès.



Côté gourmandises, les pâtisseries réalisées bénévolement par les villageoises ont été fortement appréciées et plébiscitées.



De son côté, le circuit de LEDENON a fait plaisir aux petites et grands en ouvrant ses pistes pour faire découvrir aux amoureux de la vitesse le plaisir d'être passagers de PORSCHE, FERRARI et autres bolides moyennant quelques euros.

Une nouvelle fois, la commune de LEDENON est fière d'avoir pu ainsi reverser, grâce à la participation de toutes et tous, la somme totale de 2647 € au TELETHON.



TELETHON 2017 : 2 647 euros

A NOS CHERS AINES

Encore et toujours avec un plaisir non dissimulé, nos aînés ont été conviés au traditionnel repas de fin d'année pour partager quelques heures particulières en leur agréable compagnie aux fins de souhaiter la Bienvenue à l'année 2018.

Nos jeunes conseillers municipaux ont tous répondu présents en ouverture de cette festivité par une mise en scène artistique des plus appliquée de la célèbre chanson populaire des années 40 « Une partie de pétanque » qui sentait bon notre tradition provençale et la convivialité de notre belle région

Ils avaient pour cette occasion revêtu de beaux atours confectionnés pour certains accessoires par Mme AYMARD-GOUANT Bernadette, fidèle coordinatrice de cette petite et charmante troupe, secondée par Mme SALINAS Fabienne et Mme Valérie BARTHES ainsi que le précieux concours de Mr LLETI Stéphane.



Cette prestation fut une nouvelle fois accueillie avec fort intérêt par les convives et fut une belle entrée en matière au discours de Monsieur le Maire qui n'a pas caché son plaisir d'être encore présent auprès des sages administrés de notre village.

A la suite de cette intervention, le repas, une nouvelle fois organisé avec maestria par LE CREUX AU CANARD, s'est déroulé sous l'animation hors pair de Mme REGINE PASCAL, digne ambassadrice de la Camargue très attachée à sa terre et ses traditions, qui a permis à nos hôtes d'entonner les standards de la chanson méditerranéenne, danser et partager cette agréable

après-midi chaleureuse

Nous vous fixons rendez-vous à l'année prochaine et vous confirmons que nous mettons d'ores et déjà tout en œuvre pour vous offrir un nouveau repas et animations fortes en émotion à hauteur de vos qualités.



CONCOURS DE CRECHES

Encore merci à tous les passionnés de nos traditions

Comme chaque année, c'est en ouverture des vœux de Monsieur le Maire que s'est déroulée la remise des prix pour le concours de crèches 2017 organisée par la commission des festivités.

Cette année encore fut une belle surprise par le nombre de participants qui a contribué à présenter des réalisations toutes plus originales et traditionnelles les unes que les autres.



Tous nos remerciements au jury composé de Mmes Martine PONS, Chantal DECLE-LOPEZ, M. Christian BARTHES sous l'égide de M. Christophe GUIRAUD et notre spécialiste Mme ROCCHIA Christiane, laquelle ne cesse de s'investir chaque année et faire partager sa belle passion en réalisant les présents remis aux participants.

C'est Christophe Guiraud qui énonçait le palmarès 2017 .

Crèches enfants

Charlotte et Manon Bosatelli, Estelle et Mathilde Bernard, Dorian Garel, Amandine et Adrien Gloria, Lola Gonzalez, Oriane et Kyllian Hidalgo, Ambre Lunel, Lou-Ann Ortéga, Éloïse Reme-Ayme, Jilian Richert Amélie Rouve et Lily Silvestre.

Les prix décernés par taille

Petites crèches (jusqu'à 1 mètre) : Jan-Jack Rico, Isabelle Médard, Vincent Bollut et Laura Debelloni .

Crèches moyennes (1 à 2 mètres) : Philippe et Olivier De Laborde de Montpezat, Martine Pons, Paul Gizard et Véronique Missitch

Grandes crèches (plus de 2 mètres) : Jérôme Montanelli, Monique Oleszkiewicz, Frédéric Osinski.

Hors catégorie Marie-Françoise Mira est distinguée, elle sera invitée à faire partie du jury 2018.

Deux autres crèches sont en outre remarquées, celle de Christine Herrero (autour de 1 m) avec tous les bâtiments construits en petites pierres et Jean-Claude Penot pour son village de Noël autrichien (plus de 3 m).



LES MANIFESTATIONS PASSEES

LES VŒUX DU MAIRE

Cette année encore, fort nombreuses furent les personnes rassemblées autour des membres du Conseil municipal pour la présentation des vœux de M. le Maire, instant convivial qui permet le bilan de l'année qui s'efface et présente les projets en cours au profit de notre commune.

Devant Mme Muriel DHERBECOURT et M. Gérard BLANC, conseillers départementaux, le Major CANONGE de la brigade de gendarmerie de MARGUERITTES, MM les Maires de BEZOUCE, ST BONNET DU GARD et MEYNES, M. le Maire a déroulé, samedi 6 janvier 2018 les principaux évènements réalisés et futurs dans le meilleur intérêt des villageois.

M. BEAUME n'a pas manqué, en premier lieu, d'énumérer les changements plus que significatifs réalisés en 2017 :

- l'entrée du village qui a trouvé son aboutissement après une organisation sans faille entre les différents corps d'État qui ont été amenés à intervenir en proche collaboration avec les riverains principalement concernés par cette belle réalisation.
- la mise en conformité et sécurisation pour tous des accès des écoles, le panneau d'information, la poursuite du PLU le projet relatif au passage du presbytère vers le parking

Puis M. le Maire a présenté les projets pour l'année 2018 tels que le City-stade, la poursuite de la rédaction du PLU et de ses zonages, les deux études concernant le bruit et l'impact du ruissellement sur certaines parties de la commune, la remise à niveau des bâtiments communaux qui sera poursuivie en sécurité et accessibilité, le projet LETINO.

Encore beaucoup de travail en perspective et M. le Maire n'a pas manqué de relever l'investissement sans faille de son équipe municipale et le soutien de l'ensemble du personnel de la Mairie et des habitants du village.

Après ces allocutions, le verre de l'amitié a été partagé par les invités et a permis des échanges constructifs entre les membres du Conseil municipal et les villageois.

Cette réunion bien sympathique ne cesse d'être une avancée vers de nouveaux projets et permet l'écoute des résidents qui, à cette occasion, ont la possibilité de présenter leurs idées et leurs attentes.

Soirée des plus sympathiques qui est toujours un réel plaisir à organiser en début d'année.



TROIS JEUNES SPORTIFS A L' HONNEUR

C'est durant la cérémonie des vœux de M. le Maire que M. Christophe GUIRAUD a pu mettre à l'honneur 3 de nos jeunes lédenonnais sportifs.

En effet, il était important pour M le Maire et son équipe, par l'intervention particulière de M. GUIRAUD, de souligner que depuis plusieurs années chacun dans son sport et sa catégorie : moto et judo, de jeunes habitants de notre village se font distinguer dans leur discipline respective.

Ont donc été mis à l'honneur :

Joan BOUCHET (moins de 14 ans) petit Prince de la moto (piwi et moto à vitesses) depuis ses 3 ans 1/2. Engagé en championnat de France depuis l'année dernière en compagnie de sa sœur. Jeune champion dont le palmarès en 2017 est étonnant avec un podium chaque week-end et une année couronnée par un titre de vice champion de France (moins de 25 CV).

Mathys GUEYNE (moins de 14 ans) avec déjà de nombreuses victoires à son actif, ce judoka depuis l'âge de 4 ans veut tenir un objectif clair et précis : la ceinture noire. Entraînement intensif pour ce jeune sportif qui combat en catégorie 73 Kgs et plus qui aligne, seul ou en équipe, des tournois au niveau départemental, régional, national et international.

Charlotte BOSATELLI jeune judoka depuis l'âge de 5 ans, cette jeune fille n'a de cesse de gravir les différentes catégories et termine, notamment, la saison 2017 par de belles places en championnat de FRANCE.

Il se devait à notre Commune d'honorer fièrement nos jeunes sportifs par la remise d'un diplôme et un chèque cadeau à chacun.



CHASSE A L'OEUF

La chasse aux œufs du lundi de pâques a été un succès. Une centaine d'enfants, dès le départ donné par Monsieur le Maire, se dispersa dans la partie basse du parc à la recherche des balles à échanger contre des œufs au stand . Les petits élus ont bien préparé et encadré cette chasse, bravo à eux . Les animateurs ont aussi été très présents et tout s'est déroulé parfaitement .

A recommencer l'an prochain !!!!!

Le conseil municipal des enfants



RENOUVEAU AU MIRACLE ET AU BISTROT



Depuis le début de l'année, des changements sont intervenus dans les deux établissements propriétaires d'une LICENCE IV..

Le MIRACLE est désormais géré par une jeune couple dynamique, Yasmine et Manu, épaulé par une jeune chef cuisinière des plus volontaire, Amandine.

Equipe hors du commun et pleine de vitalité pour apporter animations, festivités au cœur du village avec des événements gustatifs innovants.

De son côté, et à ne pas oublier, LE BISTROT se trouve avec à sa tête le jeune chef cuisinier, Stan, déjà présent depuis 3 ans au sein de l'établissement.

Entouré de son épouse et d'une équipe de choc, il apporte du renouveau aux abords de notre village par des repas conviviaux, un accueil chaleureux et festif que ne nous ne manquons pas, également, de saluer.

Longues et belles routes à nos nouveaux commerçants que nous avons le plaisir d'accueillir.



CIRCUIT DE LEDENON



Stages de Pilotage sur GT

Offrez un stage de pilotage et profitez de 10% de réduction sur présentation de ce bon



Informations compétitions - Stages de Pilotage
Renseignements et réservations au 04 66 37 11 37 - www.ledenon.com - info@ledenon.com

LES ASSOCIATIONS DE NOTRE VILLAGE

APAE

LES INFOS DE L'APAE

- "la crêpes rit de l'APAE" est présente tous les derniers vendredis du mois (hors période de vacances scolaires) de 16h30 à 18h devant le local des boulistes.



Dans la joie et la bonne humeur... et en musique!



- Le Yoga parents/enfants tous les mercredis de 15h à 16h (hors période vacances scolaires, jusqu'au 13/06) dans la salle du parc. on a voulu le tester, on l'a adopté! relaxation, confiance en soi et partage.



- Loto du 11 février 2018. Nous remercions tous les commerçants, aidants, maitresses et participants pour cette grande journée.



SUITE DU PROGRAMME

- 26 mai 2018: Nous serons présentes lors du marché de printemps avec un stand/animation "du printemps". Chut! on ne vous en dit pas plus!

- Vendredi 29 juin: FÊTE DE L'ECOLE !!!

APAE

CARNAVAL

Dimanche 25 mars :

Un Carnaval haut en couleur! Ballon, "trompette" et confettis!

Pour changer cette année, la manifestation c'est faite au skate parc de ledenon après un départ du parc.

Un char déguisé sur le thème de "gruffalo" avec l'aide précieuse des maitresses et élèves des écoles.

Sur place, la "crêpe rit de l'APAE " toujours au rendez vous et une kermesse.

Un carnaval dans les règles de l'art avec un procès travailler en amont avec les élèves de CM2 , récité par une petite équipe de cette classe avant de brûler le Mr gruffalo.

Une magnifique journée où le beau temps était présent pour nous accompagner.



L'équipe remercie toute les personnes présentes ce jour pour l'aide qu'elle a reçu.

Nous remercions également les maîtresses pour leur implication et le travail fourni avec les élèves.

Et nous remercions tout particulièrement les enfants pour leur sourire et leur joie partagé lors de cette fabuleuse journée.

A bientôt pour de nouvelle aventure.

L'équipe APAE"



CLUB HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE

Une conférence «La révolte des viticulteurs du midi en 1907» par Magali Jacque-Cordes s'est tenue le vendredi 24 novembre 2017 salle du Parc sous les yeux attentifs d'une soixantaine de participants. Cette manifestation ouverte à tous s'est suivie du verre de l'amitié.



L'assemblée générale du Club a eu lieu le vendredi 26 janvier 2018 afin de permettre de faire le bilan de l'année 2017, activités et finances, les cotisations et programme 2018. Une conférence intitulée « De Claude Chappe (télégraphe) au SMS présentée par Jean-Francis Gosselin. Cette manifestation a été suivie par environ 55 personnes. A son issue, un verre de l'amitié a été offert par le club suivi pour les adhérents d'un repas dinatoire.



Quelques infos pour le programme de l'année 2018:

une randonnée pédestre «La Fontaine de l'Eure» suivie d'un apéritif et du repas tiré du sac
le samedi 26 mai.

Musée de la romanité visite guidée **le vendredi 7 septembre** après midi.

Le voyage annuel dans la Drôme **le samedi 22 septembre.**

La conférence «l'image de la femme de 1900 à nos jours» ainsi qu'une exposition « centenaire de l'armistice de 1918» auront lieu **le vendredi 30 novembre.**

ESPOIR CYCLISTE NIMOIS A LEDENON

C'est avec beaucoup de plaisir que la 3^{ème} édition de la randonnée des menhirs, organisée par le club "espoir cycliste nîmois", s'est déroulée, le 25 mars dernier sur les terres de Lédénon.

Une fois de plus, le record de participation a été dépassé grâce aux 300 vététistes et 60 randonneurs pédestres dont le retour fût très élogieux.

Cette manifestation n'aurait pas pu atteindre le succès qu'elle connaît sans la contribution massive du bar-restaurant "le miracle" qui, une fois de plus, a mis a disposition son infrastructure et son personnel pour accueillir les participants lors des inscriptions et autour d'un repas champêtre.

Nous vous rappelons que le club "espoir cycliste nîmois" mène des entrainements de VTT, depuis Lédénon, tous les samedis après-midi à compter de 14h. L'Age minimum est de 6 ans.

Contact: Yannick ODIARD 06 70 41 90 59



CLUB LES VETERANS DU FOOT

C'est en effet, pour la 1ere année, que s'est déroulé le samedi 9 décembre 2017, le marché de NOEL des vétérans, ou appelé « village de Noël », dans le parc municipal.



Ce n'est pas moins d'une bonne trentaine d'exposants, commerçants ou particuliers qui ont participé à cet événement. de tous les goûts, tous les univers et ouvert à tous. En passant par les décorations de Noël, les gourmandises, les vêtements et autres bibelots, la vente de vins, de miel, de desserts de Noël, un ferronnier, un Food-truck, des santons, un vendeur de bières artisanales, de la charcuterie, des fruits et légumes de saison.....

Bref il y en avait pour tout le monde sans oublier les manèges pour enfants et les balades à poney !!! Le côté parc également avec sa vente de crêpes au profit d'une association.

Une journée sympathique, en plus avec un temps printanier, des visiteurs satisfaits et des exposants tout autant ! Le soir venu, les illuminations donnèrent un avant-goût des soirées de fêtes de Noël.



MERCI à tous les participants et bravo à l'équipe des vétérans aidés par LEDENON animation pour ce magnifique boulot à l'occasion de cette initiative. En espérant le renouvellement de ce marché l'an prochain.



CODZ'ART



Le samedi 9 et le dimanche 10 décembre 2017, pour la 7ème année consécutive, le marché de Noël avait lieu aussi dans la Salle des Fêtes avec l'association CODZ'ART. De nombreux stands présentaient une grande diversité de produits de producteurs et créateurs locaux : bijoux, décorations, huiles, savons ... Mais aussi une exposition de tableaux, de photos et le stand des écoles maternelle et primaire du village.

Les gourmands ont beaucoup apprécié les Menus de Fêtes à



l'occasion du repas de dimanche 10 décembre. Le talent de cuisinier de Ludo Clausel a fait que nous n'avons pas pu, malheureusement, honorer toutes les demandes.....

Nous vous attendons nombreux

à l'occasion de nos futures manifestations : le 26 mai, le 22 septembre et bien sur, pour le « Marché de Noël » le 8 et le 9 décembre 2018.

VIDE GRENIER LEDENON

26 MAI 2018

De 6h00 à 19h00

- Emplacement 5 euros
- Réservé aux particuliers
- Inscription 06.28.43.00.61
- Accueil le jour J uniquement aux personnes ayant réservé

Buvette et restauration sur place
Côté Parc

Les emplacements sont limités, nous nous réservons le droit de refuser toutes demandes supplémentaires.

COMITÉ DE LEDENON ANIMATION

MARCHE DE PRINTEMPS

De Lédénon
De 10h00 à 19h00

Exposition d'artisans et de créateurs, animations pour les enfants.

Dans le parc de la mairie à Lédénon 30210

Inscriptions : veterans_ledenon@mail.fr

Créateurs : artisans_ledenon@mail.fr - 06.28.43.00.61 - www.codzart.com

Lédénon Samedi 26 Mai

Marché de printemps

Salle des Fêtes et dans le Parc Municipal de 10 H à 19 H

Créateurs

Artisans

Producteurs

mail : codz.art@gmail.com

ASSOCIATION DE CHASSE : LA ST HUBERT

ALEAS CLIMATIQUES / IMPACT CYNEGETIQUE

Responsable local de l'association de chasse depuis plus de quinze ans, je vous présente en quelques lignes les conséquences cynégétiques du réchauffement climatique sur notre commune.

L'association la St-Hubert de LEDENON compte 60 chasseurs pour un budget de 7000 €. Notre territoire s'étend sur 600 ha en zone boisée et 400 ha en secteur ouvert pour une surface administrative de 1980 ha. Nous n'avons donc pas la maîtrise totale du territoire mais la loi nous impose d'indemniser à 100% les dégâts causés par le grand gibier. Pourtant depuis 1968 date du texte, il me semble que la situation a évolué au niveau de la chasse aux sangliers, ainsi que les pratiques et les aides agricoles. Or, depuis deux ans, la situation est inquiétante et malgré nos efforts, nous n'arrivons plus à maintenir un équilibre agro cynégétique, la facture des dégâts ne cesse de croître.

En effet avec deux canicules consécutives la fructification des chênes est quasi nulle. En contrepartie les suidés, qui consomment principalement des glands, sont plus nombreux. En carence alimentaire, ces derniers instinctivement se rabattent sur les cultures non protégées, surtout celles situées en secteurs boisés à risques, sans oublier les potagers et les jardins des particuliers.

Les demandes d'indemnisations augmentent et la dernière note est salée, 17 500 euros à régler, 2/3 pour un seul propriétaire, nous rejoignons exceptionnellement les 20 communes du département qui ont les plus forts dégâts, alors même que nous avons prélevé 90 sangliers et augmenté nettement la pression de chasse :

- Environ 100 battues du 15 août ouverture anticipée, au 28 février
- Battues en mars, période de destruction espèce nuisible
- Chasse en commun avec nos voisins dans la réserve St-Privat
- Tir d'été
- Tir des Louvetiers

Suite à l'assemblée générale exceptionnelle de notre fédération le 27 février, la solidarité départementale a atteint ses limites, et les sociétés de chasse à dégâts importants et répétés vont devoir acquitter de nouvelles taxes, et autres contributions financières territoriales.

Le législateur informé de la situation n'a pas l'intention de modifier le système d'indemnisation en notre faveur.

Dans ce contexte ma question est simple : L'association pourra-t-elle financer d'éventuelles pénalités suite à des dossiers répétitifs, près de 10 000 euros sur l'exercice pour un seul propriétaire ? Sans compter l'inévitable hausse des cotisations que tout chasseur devra régler.

La Saint Hubert a également atteint ses limites en termes de pression de chasse et ceci n'est pas un vain mot quand on connaît les difficultés d'organiser une battue sur des secteurs à risques dans le respect du schéma de gestion départemental.

Merci à tous les participants pour leurs efforts, y compris l'augmentation de leur timbre qui est passé de 30 à 80 euros, ils ont acquitté 4500 euros de frais vétérinaires et malheureusement perdu 4 chiens cette saison.

Voici le résumé de la situation actuelle de la chasse locale, les conséquences de la sécheresse et la problématique des dégâts causés par les sangliers.

Je vous laisse imaginer s'il n'y avait plus de battue dans les prochaines années ?

Pour conclure je souhaiterais donc que certaines cultures en milieu boisé diminuent et que leur protection augmente comme la vérification de leur bon fonctionnement. L'autorité, les services qui indemnisent seraient bien inspirés de contrôler les demandes avant d'annuler les abatements réglementaires et justifiés, appliqués par la fédération. Oui, assurément c'est la réalité, celle que connaît le contribuable pour le loup, mais là se sont les chasseurs qui payent.

Concernant les particuliers dont les jardins sont visités svp pensez à renforcer les clôtures surtout si vous avez un point d'eau. Merci également de bien vouloir respecter les consignes de la mairie en débroussaillant les parcelles à proximité immédiate des habitations.

Bref, protégez et limitez l'attractivité de vos biens, pour le reste on fera avec nos moyens pour défendre et pérenniser la St-Hubert et donc la chasse populaire de village.

Le Président Serge PRAT

Coiffure Valérie

La coiffure autrement

42 Rte National
30320 BEZOUCE

04 66 75 08 93



Nous sommes producteurs
d'œufs plein air sur les Costières
et afin de vous garantir cette production locale,
nous avons créé la Marque

"Les œufs des Costières"

EARL
AVICOLE DES COSTIÈRES



En vente : Côté Parc ou marché de Marguerittes Samedi matin

L'Épicerie du Coin

Alimentation Générale

22 Route Nationale - 30320 BEZOUCE

04 66 20 43 39

Ouvert
7j/7



- Dépôt de pain - Epicerie fine
- Charcuterie - Fruits et Légumes
- Fromages (crèmerie)
- Cave à vin
- Presse - Loto

Les FRANCAS du GARD



Devenir animateur de centre de loisirs aux 4 moulins



Le centre de loisirs Francas des 4 moulins ne propose pas uniquement des loisirs aux enfants mais c'est aussi un espace d'engagement pour les jeunes du territoire, en devenant animateur.

Devenir animateur Francas c'est avant tout un premier espace de prises d'initiatives et de responsabilités, d'apprentissage de la vie sociale, d'exercice à la solidarité, de contributions à une action éducative d'intérêt général.

Tu as 16ans ou plus ? Tu souhaites devenir animateur ? Tu souhaites t'investir à travers un projet éducatif ? Tu es volontaire, dynamique et créatif ?

Les notions de vivre ensemble et les valeurs comme l'égalité, la liberté, la laïcité et la citoyenneté te motive ?

Contact-nous : Grégory Testud Directeur du centre de loisirs des 4 Moulins 06.14.88.34.40 ou 4moulins@francas30.org



AGENDA

MAI 2018

08 mai Commémoration Armistice 2eme Guerre Mondiale

12 mai concours de boules officiel, Les Boules du Castellans

19 mai Apéritif des nouveaux arrivants

26 mai Marché de Printemps Les Vétérans , CODZ'ART et vide grenier (Lédenon animation)

JUIN 2018

17 juin St Cyr

24 juin Course VTT avec Vélo Lédenon au départ du circuit

29 juin Fête des écoles APAE

JUILLET 2018

14 juillet Fête nationale, feux d'artifice (par La Mairie) Lédenon Animation

AOÛT 2018

23-26 août Fête votive, Lédenon Animation

SEPTEMBRE 2018

08 septembre Concours de boules officiel, Les Boules du Castellans

16 septembre Journée du Patrimoine de 09h30 à 12h30
Chasse aux trésors avec le conseil municipal des enfants

22 septembre Sortie Club histoire et archéologie
Journée des traditions avec l'association Codz'art

23 septembre Après-midi musical, dans le cadre du Nîmes Métropole Jazz festival .

OCTOBRE 2018

09 octobre Après-midi dansant, à l'occasion de la semaine bleue

NOVEMBRE 2018

11 novembre Commémoration Armistice 1ere Guerre Mondiale et exposition Club Histoire et Archéologie

23 novembre Conférence Club Histoire et archéologie

DECEMBRE 2018

02 décembre Pesteacle de l'Agglo ,

08-09 décembre Marché de Noël CODZ'ART

15 décembre Repas des Aînés



GARD
ECO TRAIL



SAMEDI 9 JUIN 2018



Parcours balisés
à allure libre
RANDONNEE
Course à Pied 8km

LIBRE!!!
Pas de classement!!!
Inscriptions
GRATUITES!!!

DEPART

Parc de Ledenon: 18h30
(Ravitaillement offert à l'arrivée)

NIMES GARRIGUE VTT

Dimanche 24 juin 2018

VTT Ledenon - Raid VTT au travers des gorges du Gardon



Inscriptions par courrier : Veloledenon
chemin Guizard- 30210 ledenon
Ou sur le site velo101.com
www.veloledenon.com
e mail : veloledenon@gmail.com



Nîmes garrigue VTT
22,37,45 & 60KM

Passage sur le Pont du Gard



LEDENON ANIMATION

&
Côté Parc

SAMEDI
14 JUILLET
2018

2€

RODÉO MÉCANIQUE
10h - 17h



12h00 Apéro musical - snacking

19h30 Repas (sur réservation à Côté Parc)

21h45 Procession aux flambeaux

22h30 Feu d'artifice (offert par la mairie)

23h00 Bal

FÊTE VOTIVE 2018

23.08

OPENING Le MIRACLE

24.08

RICOUNE
MISSION 2

25.08

HOLI PARTY Didier Sabatier
THE BODEG Dj. Di Marco

26.08

Repas au Parc
Animé par Denis DIAZ
Closing Côté Parc

Manade
LABOURAYRE

Manade
LA CLASTRE



Nous remercions :

SOPAM industrie, NP Ambulance, Pizz House, Marina Coiffure, Restaurant La Fontaine, CERLE, L'Oulivo, Abris du Soleil, le Duo, MOTA SERAFIN, Le Miracle, Côté Parc, Le Bistrot, Circuit de Ledenon, Almeida, Avid'Oc, IAD Laura BOUDOU, EPC Bâtiment Les secrets de CAMILLE,

ETAT CIVIL

NOVEMBRE 2017 - MAI 2018

Ils nous ont rejoints pour le bonheur de leurs parents :

GIRALT Gabriel 06 septembre 2017
Tim GOUTOULE 8 janvier 2018
Emmanuel-Marie ALVES ORTET DE BARROS 3 mars 2018
Owan MAUTALEMENT né le 10 mars 2018
Rose GILIBERT née le 16 avril 2018



Naissances auxquelles la Commune a souhaité également s'associer, en signe de bienvenue aux nouveaux nés, avec des doudous tout doux offerts au nom de Monsieur le Maire, du conseil municipal et des administrés.

Avec toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

Les 80 printemps

Mr Le Maire et ses conseillers souhaitent un très bon anniversaire à :

SCALESE Bernadette
TEISSEIRE Nicole

Ils nous ont quitté

La commune adresse ses plus sincères condoléances aux familles de :

Didier BASPEYRAS 05 janvier 2018
Georges ARMAND 08 janvier 2018
Juan FERNANDEZ 22 janvier 2018
Jérôme FRICON 23 janvier 2018
Maurice CLAUSEL 25 mars 2018
Jean LE BRAS 25 mars 2018
Myriam-Ludivine BALVAY 26 mars 2018

Le Conseil Municipal tient à présenter ses sincères condoléances à La Famille FRICON pour le décès de leur fils Jérôme. Condoléances présentées également aux familles CLAUSEL, BRUNEL FERNANDEZ et DOLADILLE pour le décès de leur père et beau-père.

HOMMAGE

DECES MAURICE CLAUSEL

Lédenonnaises, Lédenonnais,

Le 25 mars dernier, Maurice Clausel nous quittait.



Avec lui disparaît un élu de la Nation comme seul l'amour de son village sait les forger. Un homme respectueux des autres et attentif à eux ; une personnalité toujours accessible et disponible.

Maurice Clausel a accompli 3 mandats à la tête de notre commune (de 1971 à 1977 puis de 1989 à 2001) et il a assumé toutes les fonctions confiées par le suffrage universel, avec humilité, sérieux et fidélité à ses convictions.

Décoré de l'Ordre National du Mérite, Maurice Clausel était maire honoraire de notre commune. Tout au long de ses 3 mandats, il a été constamment attentif à défendre les intérêts de sa commune et de ses concitoyens dans un esprit de solidarité et de justice.

Souvenons-nous de quelques-unes de ses grandes actions parmi tant d'autres :
L'achat du terrain du stade.

Le lancement du projet de construction de la station d'épuration et de raccordement du village.

La mise en œuvre du Plan d'Occupation des Sols qui a été le fil directeur de l'évolution de la commune jusqu'à l'an dernier.

Je tiens, au nom de l'ensemble des habitants de notre village, à faire part à sa famille de notre émotion et notre tristesse d'avoir perdu l'un de nos plus dévoués serviteurs.

Frédéric Beaume
Maire de Lédenon

CHRONIQUE DE NOTRE VILLAGE

« La maisonnette n°55 »



Le passage à niveau de Lédenon a été le lieu de travail dans les années 1960 et durant près de 6 années de Reine, et René. Tous deux employés de la SNCF.

Le travail n'était pas si facile les barrières étaient manuelles. Le trafic était dense, voyageurs et marchandises, de Paris vers le Sud de la France. Reine travaillait de jour de huit heures à vingt heures et René la nuit. Une sonnerie avertissait l'arrivée imminente du train et il fallait par tout temps ouvrir et fermer les barrières toute l'année.

La vie à cette époque n'était pas facile, Reine se rappelle que de temps en temps ils récupéraient le charbon sur la voie ferrée perdu par les tandems des locomotives à vapeur pour le chauffage de la maisonnette.

Il y avait tout de même de bons moments : la visite des travailleurs de la voie ferrée, des employés de la Gare et même de Monsieur le curé, pour boire un petit pastis et se tenir au courant des nouvelles locales. Reine et René ont cessés leur activité à l'automatisation du passage à niveau, mais la maisonnette est toujours là.

Petit historique sur la gare de Lédenon :

30 aout 1880: ouverture de la gare en même temps que celle de la ligne.

Juillet 1973: suppression du trafic voyageurs.

1974: un ferrailleur s'établit à proximité de la gare justifiant une desserte marchandises.

1978: électrification de la ligne.

Je remercie Reine Vaillant pour son témoignage.

Christian, BARTHES

06 32 57 91 41



AMBULANCES - TAXIS - V.S.L.
SARL CARRARE Fils et Filles

24h / 24 7J/7 (URGENCES)

04 66 37 22 75 04 66 37 07 29

77bis, Avenue Geoffroy Perret - 30210 REMOULINS

POMPES FUNEBRES CHAMBRES FUNERAIRES

CARRARE FILS ET FILLE
TAXIS, AMBULANCES et VSL

77 B Ave Geoffroy Perret
30210 REMOULINS
04.66.37.22.75 ou 04.66.37.07.29
Fax: 04.66.37.41.21
Commune de stationnement: REMOULINS

TAXI

TRANSPORTS MEDICAUX ET PRIVÉS.

HOTEL BAR RESTAURANT LE MIRACLE

7 Bld de l'Avenir
LEDENON
04 66 37 04 32

OUVERT 7/7 J



NOUVELLE TERRASSE



RESTAURANT OUVERT TOUS LES MIDIS

**Du Lundi au Samedi
Grillade en Terrasse le dimanche**

**le SOIR LES VENDREDIS ET SAMEDIS
ET SUR RESERVATION**

**Soirées à thème, retransmissions de Match..
Privatisation possible pour vos repas de famille,
groupe, associations**

BONS ET LOYAUX SERVICES

C'était le 9 mars 2018, M. le Maire, l'ensemble des membres du Conseil municipal, les employés municipaux, l'APAE, la représentante des parents d'élèves, M. Jean Pierre FRICON, Madame Christiane ROCCHIA se réunissaient et entouraient Mme Hélène Montagne pour fêter sa nouvelle vie de retraitée bien méritée.

Que d'années passées en sa compagnie qui nous manque déjà.

Aux fins de fêter son départ en retraite, une réception a été organisée sous l'égide de Mme PONS Martine et l'aide de Mme DECLE-LOPEZ Chantal et Mme HERRERO Christine.

Hélène est entrée au service de la Commune en septembre 1996 comme agent polyvalent pour le service école — cantine — garderie et entretien des locaux.

Au cours de sa carrière, elle n'a eu de cesse d'être présente, toujours à l'écoute des besoins et attentes des habitants et leurs jeunes bambins sans jamais ménager sa peine.

Cette réception privée fut un instant de plus à partager avec Hélène et la remercier, par quelques attentions, de tous ses instants passés auprès des différents Conseillers municipaux.

M. le Maire et l'ensemble des membres du Conseil municipal lui souhaitent une belle retraite.

Madame Christine HERRERO assurera son remplacement.



ASSOCIATIONS DU VILLAGE

| ASSOCIATIONS | ADRESSE | PRESIDENT | CONTACT | ADRESSE MAIL |
|---------------------------------------|--|---------------------|--------------------------------|--|
| A.P.A.E. | Rue du Parc 30210 Lédénon | DUQUENOY Maïté | DUQUENOY Maïté | apae.ledenon@gmail.com |
| A.P.C.V (Cadre de vie) | Villa Solaire Garrigues Basses Ch des Grandes Vignes 30210 Lédénon | GOSSELIN J.Francis | GOSSELIN J.Francis | goss207@gmail.com |
| Amis de l'Aqueduc | 3 rue Deves 30210 Lédénon | CHAY Colette | CHAY Colette | colette.chay@orange.fr bernadette.aynard-gouant@orange.fr |
| Bibliothèque Municipale | Place de la Fontaine 30210 Lédénon | NICOUD Nadine | NICOUD Nadine | nadine.nicoud@wanadoo.fr |
| Boules du Castellas | 15 av des 4 vents 30210 Lédénon | VEHOSKI Jacques | TABOUL Manuel | manuel.taboul@orange.fr |
| Club de Gymnastique Volontaire Létino | 3 lot Clos des Cerisiers 30210 Lédénon | ODIARD Isabelle | ODIARD Isabelle | yannetisa30@gmail.com |
| CODZART | 2 chemin des Abeilles 30210 Lédénon | CHAMONTIN Luc | MANOLACHE Daniela | codz.art@gmail.com |
| Culture et Loisirs | Avenue des 4 vents 30210 Lédénon | OLESKIEWICZ Monique | OZENDA Sylvie | sylviozenda@orange.fr |
| E.S.M (Foot enfants) | 2 rue de la Commune 30320 Bezouce | FUGIER Luc | FUGIER Luc ARNAUD Richard | luc-fugier@hotmail.fr es3m@wanadoo.fr |
| Entente Judo du Pont du Gard | 27 rue du Levant 30210 Lédénon | BOSATELLI Stéphane | BOSATELLI Stéphane | bosatelli.stephane@gmail.com |
| Gard Eco Trail | 10 Clos des Cerisiers 30210 Lédénon | VILLARET Jérôme | VILLARET Jérôme | gardecotrail30@yahoo.fr |
| Lédénon Animation | 13 rocade des Baumes 30210 Lédénon | CROZE Nicolas | CROZE Nicolas | comitedesfetes.ledenon@gmail.com |
| Les FRANCAS (Centre de loisirs) | L'Altis-165 Rue Philippe Maupas-30900 Nîmes | TESTUD Grégory | TESTUD Grégory | 4moulins@francas30.org |
| Li Gineste (Club des aînés) | 17 chemin du Grès 30210 Lédénon | AIME Jean | AIME Jean | jeanpaul.aim@orange.fr |
| Ordre de Malte | Rue de l'Hôtel de Ville 30210 Lédénon | CHAPUIS Anne-Marie | CHAPUIS Anne-Marie | semperf7@orange.fr |
| Paroisse | Rue du Parc 30210 Lédénon | PERTUSIER Claude | TRINQUIER Marie-Thérèse | cpertusier@wanadoo.fr |
| Ritournelle de Meynes (Chorale) | Les Mugues 30210 Lédénon | ARMAND Paule | ARMAND Paule | g.armand30@gmail.com |
| St Hubert (Chasse) | Chemin de la Cabane Reinette 30210 Lédénon | PRAT Serge | PRAT Serge | spsergeprat@gmail.com |
| Vélo Lédénon (VTT) | Rue du 18ème siècle 30210 Lédénon | RIDEL Gilles | EXPERT Claude LERDA Patrick | claude.expert447@orange.fr patrick.lerda@orange.fr |
| Vétérans Foot | Boulevard de l'Avenir 30210 Lédénon | GONZALES Michaël | GONZALES Michaël | veterans_ledenon@mail.fr |

LES CONTACTS UTILES

LA MAIRIE

Du lundi au jeudi : 10h à 12h - 14h à 18h
(fermeture le mercredi après - midi)

Vendredi 8h à 12h – 14h à 17h

Tel : 04 66 37 26 46

Fax : 04 66 37 08 92

contact@mairie-de-ledenon.fr

Site internet : www.ledenon.fr

LA POSTE

04 66 37 35 25

Lundi - vendredi 8 h - 11 h

L'agence Postale sera fermée le 3eme samedi de
chaque mois.

Pour les autres samedis, l'agence sera ouverte de
08h30 à 11h00

MARCHE

Tous les mardis dans le parc de 07h30 à 12h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Lundi et vendredi 13h45 à 16h45

Fermé pendant les petites vacances scolaires

Mardi 9 h à 11 h en juillet et aout

Mme NICOUD 04 66 37 25 85

ECOLES

Primaire La Fontaine 04 66 37 09 18

Maternelle l'Orangerie 04 66 01 84 02

Représentant des parents d'élèves élus :

ASSISTANTE SOCIALE

CONSEIL GENERAL

Pour rendez-vous ou visite à domicile.

04 66 02 80 33

MEDECIN

Dr Gauthier 04 66 37 08 74

INFIRMIERE

Mme EXPERT 04 66 37 28 85

PHARMACIE BEZOUCE

04 66 75 15 50

GENDARMERIE

Brigade de Marguerittes 04 66 75 39 40

POMPIERS

Caserne de Marguerittes 18

POLICE SECOURS 17

SAMU 15

ERDF Dépannage 09 69 32 18 57

Www.erdf.fr

GAZ Urgence sécurité gaz 08 00 47 33 33

SAUR Urgence dépannage

04 30 62 10 09

CONCILIATEUR de JUSTICE

04 66 75 23 25 (Mairie de Marguerittes)

04 66 20 08 91 (Mairie de Rodilhan)

04 66 75 25 16 (Mairie de Poulx)

04 66 20 22 08 (Mairie de Redessan)

ORDURES MENAGERES

04 66 02 54 54 (Nîmes Métropole)

ORANGE

Demandes commerciales 1014

Dysfonctionnement des services Internet 3900

Dysfonctionnement de la ligne téléphonique
1013

Assistance technique mobile 3970 ou 700 depuis
votre mobile

Site internet www.orange.fr

SUPER



 location



**58 avenue Clément Ader - ZAC du Tec
30320 MARGUERITTES**

Tél. 04 66 75 68 68 - Fax 04 66 75 68 69

*Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h
Le dimanche matin de 8h30 à 12h30*



Station service 24h/24h
Lavage automatique 24h/24h

Un Air de Beauté



Tél. 04 66 75 44 29

9 bis, rue du Château d'Eau
30320 BEZOUCE



DOMAINE DE LA PATIENCE

Situé à la limite Nord des Costières de Nîmes,
à deux pas des Côtes du Rhône et du Pont Du Gard,
le Domaine de la Patience,
propose des vins originaux
qui respectent le fruit et le terroir.

Vins Biologiques et sans sulfites récompensés
au guide Hachette, produits d'épicerie
fine et du terroir.

Du lundi au samedi

9h - 12h * 14h - 18h30 horaires d'été

9h - 12h * 14h - 18h horaires d'hiver



61 RD 6086 30320 BEZOUCE - Tél 04 66 75 95 94
domainedelapatience@orange.fr - www.domaine-patience.com

AB, AOC, Vallee du Rhône, COSTIÈRES DE NÎMES, PONT DU GARD, Sud de France



Jardin Clé en Main - Paysagistes

www.jardincleenmain.fr - 06.09.72.68.20



Terrassements, entretien, élagage-abattage

-50%
DE RÉDUCTION
ou CRÉDIT D'IMPÔT

Notre entreprise est adhérente
à la coopérative ACCÈS SAP :
BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION/CRÉDIT D'IMPÔT DE - 50%
sur les prestations d'entretien de jardin.



LEDENON
28 MARS 2018



PHOTOS : NICOLAS MIRA